Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 18 JUIL. 2023
ID : 081-218101400-20230717-1848_DGARDELORD-AI

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

ARRÊTÉ

Délégation à des Conseillers Municipaux

Le Maire de la Commune de LAVAUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT la charge de travail des adjoints au Maire ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 – Délégation est donnée à M. Stéphane DELORD, Conseiller municipal, pour le suivi des questions relatives aux bâtiments et projets d'équipements communaux,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé au Préfet du Tarn et au comptable responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Gaillac.

Fait à Lavaur, le 17 juillet 2023.

Notifié à l'intéressé
le 18/07/2023

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Mairie de Lavaur - Place du Général Sudre - CS 60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr